



**SUPPLIER
CODE OF CONDUCT**

CODE DE CONDUITE DES FOURNISSEURS



Le Code de conduite des fournisseurs (ci-après le « Code de conduite ») de Whirlpool Corporation officialise les principes fondamentaux selon lesquels les fournisseurs de Whirlpool Corporation et de ses filiales mondiales (ci-après « Whirlpool ») sont tenus de gérer leurs activités.

Lorsqu'elle sélectionne ses fournisseurs, Whirlpool s'efforce de choisir des partenaires réputés, dont les normes éthiques et les pratiques commerciales sont compatibles avec celles de Whirlpool.

Le présent Code de conduite officialise les pratiques de Whirlpool. Il précise que, tout en reconnaissant les différences au niveau culturel et des obligations légales, Whirlpool attend de ses fournisseurs, où qu'ils se situent, lorsqu'ils produisent des produits pour Whirlpool ou des composants utilisés dans les produits Whirlpool, ou fournissent des services pour Whirlpool (ci-après les « fournisseurs »), qu'ils appliquent des principes de production et/ou de prestation compatibles avec les normes élevées qui contribuent à la réputation exemplaire de Whirlpool et de ses marques. Il est exigé des fournisseurs qu'ils appliquent le présent Code de conduite et recourent à un code déontologique semblable à celui de Whirlpool (disponible à l'adresse suivante : www.whirlpoolcorp.com).

Le présent Code de conduite s'applique à tous les fournisseurs de Whirlpool, y compris à toutes leurs installations.

Whirlpool encourage fortement ses fournisseurs à dépasser les exigences du présent Code de conduite, à promouvoir les meilleures pratiques et une amélioration continue, et ce dans toutes leurs activités et celles de leurs fournisseurs, prestataires de service et réseaux étendus. En cas de conflit entre les législations en vigueur et le présent Code de conduite, ou en l'absence d'obligation légale locale, c'est la norme la plus stricte qui s'applique, si cette dernière n'enfreint pas la législation locale. Les fournisseurs doivent contacter Whirlpool en cas de divergence entre le présent Code de conduite et les législations locales en vigueur.

Législations et réglementations

Les fournisseurs doivent agir dans le strict respect des législations et réglementations en vigueur dans les pays dans lesquels ils opèrent, et se conformer pleinement au présent Code de conduite.

Corruption

La corruption, l'extorsion et les commissions occultes sont interdites par la loi. Les fournisseurs doivent agir avec la plus stricte intégrité,

CODE DE CONDUITE DES FOURNISSEURS



honnêteté et transparence, et respecter toutes les législations anticorruption en vigueur. Whirlpool est soumise à plusieurs législations anticorruption à l'échelle mondiale, incluant, sans toutefois s'y limiter, la loi américaine Foreign Corrupt Practices Act (FCPA, loi sur les pratiques de corruption à l'étranger) et à la loi britannique UK-Bribery Act, qui interdit toute corruption, ou encore offre de pot-de-vin, vis-à-vis des fonctionnaires (incluant les employés des sociétés publiques). Il convient de garder à l'esprit que ce qui est intentionnellement offert comme un cadeau peut être perçu comme un pot-de-vin.

Travail des enfants

Les fournisseurs doivent respecter les législations locales relatives à l'âge minimum de leurs employés. L'âge minimum des employés doit être : (a) de 15 ans ou 14 ans lorsque la législation locale autorise cet âge minimum pour travailler conformément aux directives de l'Organisation internationale du Travail ; ou (b) l'âge de fin de la scolarité obligatoire ; ou (c) l'âge minimum établi par la législation du pays de fabrication.

De plus, les fournisseurs doivent respecter toutes les obligations légales en matière de travail des mineurs, notamment en ce qui concerne les heures de travail, les salaires, la sécurité, les conditions de travail et la manipulation de certains matériaux.

Trafic d'êtres humains et travail forcé

Le trafic d'êtres humains, le travail forcé, le travail en servitude pour dettes, le travail sous contrat (NDT : en référence à toute forme d'engagisme) et l'esclavage sont inacceptables et Whirlpool s'engage à exclure ces pratiques de ses activités et de sa chaîne logistique. Le Code de conduite de Whirlpool interdit tout traitement brutal ou inhumain, incluant les châtiments corporels ou la menace de châtiments corporels, ou le travail forcé. Nos fournisseurs sont tenus de satisfaire à ces attentes et de respecter la législation, les codes et les politiques.

Harcèlement

Les fournisseurs doivent traiter tous les employés avec respect et dignité. Aucun employé ne doit subir de châtiments corporels, de harcèlement ou mauvais traitements physiques, sexuels, psychologiques ou verbaux. De plus, il est interdit aux fournisseurs d'utiliser les amendes comme mesures disciplinaires.

Salaires et prestations sociales

Les fournisseurs doivent garantir à leurs employés une rétribution équivalente au moins au salaire minimum établi par la législation locale et toutes les prestations sociales prévues par la loi. Outre le paiement des heures normales de travail, les fournisseurs doivent

CODE DE CONDUITE DES FOURNISSEURS



également payer les heures supplémentaires selon le taux de majoration légal ou, dans les pays où de telles législations n'existent pas, au minimum au taux des heures normales. De plus, les fournisseurs doivent contracter une assurance accident du travail pour leurs employés, destinée à couvrir les accidents du travail et à verser une indemnisation en cas d'incapacité permanente résultant d'un accident du travail.

Durée du travail

Les fournisseurs doivent s'assurer que, sauf circonstances exceptionnelles, leurs employés ne sont pas tenus de travailler de manière régulière (a) plus de 60 heures par semaine (heures supplémentaires comprises) ou (b) au-delà de la durée légale du travail (pour les heures normales et les heures supplémentaires) établie par le pays de fabrication. De plus, sauf circonstances exceptionnelles, tous les employés doivent bénéficier d'au moins une journée de congé pour chaque période de sept jours.

Santé et sécurité

Les fournisseurs doivent fournir aux employés un environnement de travail propre, sûr et sain, conformément à toutes les normes relatives à la santé et à la sécurité au travail des pays dans lesquels

ils opèrent. Ceci s'applique également aux logements fournis aux employés par le fournisseur.

Non-discrimination

Les fournisseurs doivent s'assurer que le recrutement d'un employé, y compris son embauche, son salaire, ses prestations sociales, son avancement, sa retraite et la cessation de son contrat, est fondé sur ses compétences et non sur ses croyances ou toute autre caractéristique personnelle, par exemple : la couleur, la race, la caste, la religion, l'âge, la maturité, la nationalité, l'origine sociale ou ethnique, le statut, l'orientation sexuelle, le sexe, l'identité sexuelle ou l'expression de cette dernière, la séronégativité, l'état civil, le fait de ne pas être enceinte, l'affiliation politique, le statut militaire (anciens combattants), l'adhésion à un syndicat, le handicap, ou tout autre statut ou caractéristique non lié au mérite de l'individu ou aux exigences inhérentes au poste à pourvoir.

Droits des femmes

Les fournisseurs doivent s'assurer que les employées sont traitées équitablement dans tous les aspects de leur emploi. Les tests de grossesse ne sauraient être une condition préalable à l'embauche. Ils doivent être, dans la limite prévue, utilisés sur la base du volontariat,

CODE DE CONDUITE DES FOURNISSEURS



au choix de l'employée. De plus, il est interdit d'obliger une employée à utiliser un moyen de contraception.

Liberté d'association et négociation collective

Les fournisseurs doivent reconnaître et respecter tout droit des employés à la liberté d'association, y compris le droit d'adhérer ou non à une association. Les fournisseurs doivent aussi respecter le droit légal des employés à la négociation collective.

Achats internationaux

Whirlpool s'engage à respecter toutes les législations en matière de douane, de commerce et d'exportation. Les fournisseurs sont tenus de se conformer à et de respecter toutes les législations et réglementations en vigueur en matière d'importation et d'exportation lors du transfert de biens, de services, de logiciels ou de technologies au sein d'un pays ou au-delà des frontières nationales ; de respecter les sanctions et les embargos nationaux et internationaux ; et de s'assurer que toutes les obligations de droits, d'impôts et de taxes sont dûment satisfaites. Des contrôles des exportations et des sanctions économiques régissent quand, où et à qui nous pouvons vendre, donner ou transférer nos produits, services ou données techniques.

Protection de l'environnement

Les fournisseurs doivent respecter toutes les législations relatives à la protection de l'environnement applicables aux lieux de travail, aux produits fabriqués et aux méthodes de fabrication. De plus, il est interdit aux fournisseurs d'utiliser des matériaux considérés néfastes pour l'environnement. Ils doivent au contraire encourager l'utilisation de procédés et de matériaux respectueux de l'environnement.

Sous-traitance

Les fournisseurs ne sont pas autorisés à faire appel à des sous-traitants pour la fabrication de produits Whirlpool ou de composants de produits porteurs des marques ou appellations commerciales de Whirlpool sans l'autorisation préalable de Whirlpool et uniquement après acceptation du présent Code de conduite par lesdits sous-traitants. Les fournisseurs doivent s'assurer que leurs fournisseurs, prestataires de service et réseaux étendus appliquent des pratiques déontologiques et commerciales semblables à celles de Whirlpool.

Communication

Les fournisseurs doivent communiquer en s'appuyant sur leurs normes/pratiques déontologiques existantes ou sur le présent Code de conduite, de sorte que leurs employés, responsables et sous-

CODE DE CONDUITE DES FOURNISSEURS



traitants autorisés prennent connaissance des attentes/obligations décrites dans le Code de conduite.

Supervision et application

Whirlpool prend des mesures pour garantir l'application du présent Code de conduite, par exemple, des inspections annoncées ou inopinées des installations de production. Les fournisseurs doivent permettre aux employés ou aux mandataires de Whirlpool d'accéder sans restriction aux installations, documents et dossiers des employés, et de s'entretenir en toute confidentialité avec les employés, dans le respect de la législation locale. Dans certaines circonstances, Whirlpool peut demander à ses fournisseurs d'autoriser ses clients à accompagner ses mandataires au cours d'audits. Ces clients peuvent également demander un accès sans restriction aux installations, documents et dossiers des employés, et demander à s'entretenir en toute confidentialité avec les employés, dans le respect de la législation locale et de leurs propres Codes de conduite client.

Les fournisseurs doivent prendre les mesures correctives nécessaires pour remédier rapidement à toute non-conformité constatée. Whirlpool se réserve le droit de mettre fin à toute relation commerciale avec un fournisseur qui refuserait ou ne serait pas en

mesure de respecter le présent Code de conduite, lorsque la cessation de la relation commerciale est autorisée par la législation locale.

Le présent Code de conduite inclut des normes objectives, mesurables et liées aux législations locales en vigueur. Toutefois, dans certains domaines, il est nécessaire d'expliquer certains termes. Whirlpool fournit les définitions des termes clés utilisés pour décrire les obligations minimales stipulées dans le présent Code de conduite. Les dispositions du Code de conduite et les définitions des termes y afférents sont disponibles sur le portail des fournisseurs mondiaux de Whirlpool à l'adresse suivante : <http://suppliers.whirlpool.com>.

Définitions de termes clés

Application du Code de conduite

Le présent Code de conduite représente les valeurs fondamentales de Whirlpool, qui s'appliquent à l'ensemble du réseau de fournisseurs de Whirlpool (matières premières, composants, produits finis, prestataires de service, etc.). Whirlpool fait en sorte de communiquer son Code de conduite des fournisseurs à tous ses partenaires commerciaux.

CODE DE CONDUITE DES FOURNISSEURS



Dans la mesure où elle a connaissance, par le biais de sources d'information internes ou externes, d'infractions au présent Code de conduite, à quelque niveau du réseau de distribution que ce soit, Whirlpool procède à une enquête et un suivi actifs de toute non-conformité constatée.

Durée du travail – Circonstances exceptionnelles

Circonstances exceptionnelles : Les circonstances autorisant une durée du travail supérieure à 60 heures par semaine ou à travailler pendant sept jours consécutifs sans jour de congé sont les suivantes :

- les catastrophes naturelles, y compris, mais sans s'y limiter, les tremblements de terre, les typhons, les ouragans et les incendies affectant directement un fournisseur ;
- l'interruption imprévisible de la production, causée par une catastrophe naturelle au sein des installations d'un fournisseur (par exemple, un typhon interrompant la production d'une raffinerie de pétrole, ce qui a un impact direct sur le fonctionnement d'une usine de résine) ;
- les événements imprévisibles au sein d'une installation, y compris, mais sans s'y limiter, les dysfonctionnements de machines à la haute saison.

Ces *circonstances exceptionnelles* **ne constituent pas** une base permettant d'outrepasser les législations locales relatives à la durée du travail ou au nombre de jours consécutifs travaillés sans jour de congé.

Durée du travail – Travail régulier

Travail régulier : Le dépassement de la durée du travail, qui est de 60 heures hebdomadaires, est limité comme suit :

- Le nombre d'heures de travail dépassant les limites stipulées dans le présent Code de conduite des fournisseurs est considéré comme travail régulier dans la mesure où sur une période de 12 semaines, les employés travaillent plus de 60 heures par semaine au total.
- Par exemple, est considéré comme une infraction au présent Code de conduite le fait que le nombre d'heures réellement travaillées au cours d'une période de 12 semaines dépasse celui prévu par le présent Code de conduite pendant plus de trois semaines.

L'exception prévue à la section *Travail régulier* **ne constitue pas** une base permettant d'outrepasser les législations locales relatives à la durée du travail ou au nombre de jours consécutifs travaillés sans jour de congé.

CODE DE CONDUITE DES FOURNISSEURS



Santé et sécurité au travail – Un environnement de travail propre, sûr et sain, conforme aux normes relatives à la santé et à la sécurité au travail en vigueur

Un environnement propre, sûr et sain doit être conforme à toutes les exigences requises par la législation locale en vigueur (par exemple, la Loi OSHA [Occupational Safety and Health Act, Loi relative à la santé et la sécurité au travail] aux États-Unis). Les principaux domaines devant faire l'objet d'une attention particulière sont, au départ, les suivants :

- protection contre les incendies ;
- dispositifs de sécurité sur les machines ;
- équipements de protection individuelle ;
- éclairage, température et ventilation ;
- toilettes.

Protection de l'environnement – Matériaux réglementés par les organismes gouvernementaux et/ou considérés néfastes pour l'environnement

Il est interdit aux fournisseurs de Whirlpool d'utiliser des matériaux réglementés par les organismes gouvernementaux ou considérés néfastes pour l'environnement, y compris des produits chimiques. Ces matériaux sont identifiés dans la spécification GES0084 de la

Whirlpool Global Materials Compliance (Déclaration de conformité mondiale des matériaux de Whirlpool).

De plus, Whirlpool doit connaître à l'avance l'origine des minerais réglementés (cassitérite/étain, columbite-tantalite/tantale, wolframite/tungstène et or, ainsi que d'autres minerais identifiés par le secrétaire d'État des États-Unis comme source de financement du conflit en RDC et dans les pays voisins) lorsqu'ils proviennent de la République Démocratique du Congo (RDC) ou de ses pays voisins, et les fournisseurs doivent produire les documents de traçabilité de ces minerais.

Sous-traitance – Sous-traitants de fabrication ou d'assemblage de produits Whirlpool Corporation, auxquels s'applique le présent Code de conduite des fournisseurs Cette disposition concerne, outre les installations identifiées pour la production de produits Whirlpool, les installations impliquées dans l'assemblage final d'un produit ou la fabrication de composants d'un produit portant le logo ou la marque Whirlpool.

Service d'assistance téléphonique dédié à l'éthique de Whirlpool

Whirlpool a engagé une société spécialisée afin d'assurer un service d'assistance téléphonique pour recevoir les demandes de renseignements. Dans les cas où vous ne souhaitez pas utiliser les

CODE DE CONDUITE DES FOURNISSEURS



voies normales de communication, vous pouvez appeler le service d'assistance téléphonique dédié à l'éthique de Whirlpool de manière confidentielle.

Le numéro principal du service d'assistance téléphonique est le +1 80 09 61 24 87.

En dehors des États-Unis, vous devez tout d'abord taper le code d'accès direct AT&T pour le pays que vous voulez joindre (vous pouvez obtenir le code d'accès direct AT&T en appelant un opérateur AT&T ou en cliquant ICI).

Vous pouvez également contacter cette société par e-mail sur le site Internet www.whirlpoolethicshotline.com ou par courrier à l'adresse : Global Compliance Services, Inc. 13950 Ballantyne Corporate Place, Suite 300 Charlotte, NC 28277.

Cette adresse est également celle où il vous sera demandé d'envoyer les éventuelles pièces justificatives si vous contactez le service d'assistance téléphonique par téléphone ou par e-mail.